

PROJET DE LOI

adopté

le 25 juillet 1959

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

relatif à la revision des loyers commerciaux.

Le Sénat a rejeté le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 21 juillet 1959.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juillet 1959.

Le Président,

Signé : André MÉRIC.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 196, 215 et in-8° 30.

Sénat : 150 et 155 (1958-1959).